

Connexion

LA LETTRE D'INFORMATION
DU SYNDICAT MIXTE

somme
numérique



Editorial

Mes chers collègues,

Le numérique est aujourd'hui indispensable pour les collectivités, mais force est de constater que les enjeux qui l'accompagnent sont de plus en plus complexes.

D'abord financièrement, avec une augmentation des charges liées aux logiciels et aux équipements informatiques amplifiée par une nouvelle inflation causée par les demandes exponentielles dues au développement de l'intelligence artificielle. Cette situation oblige les collectivités à repenser leurs achats pour préserver leurs budgets tout en garantissant la continuité de nos services publics.

Et techniquement, par la multiplication des cyberattaques dont nos collectivités sont devenues des cibles de choix. À l'aube de la transposition de la directive NIS2, la sécurité des données et la souveraineté numérique deviennent obligatoires. Nous devons nous prémunir des risques de fuite de donnée ou d'interruption de service liés au contexte politique ou à des évolutions tarifaires brutales.

Pour répondre à ces enjeux, Somme Numérique mise depuis 25 ans sur la mutualisation des ressources techniques et humaines pour vous proposer des solutions fiables et souveraines. Nous avons renforcé nos exigences, en décrochant les certifications ISO 27001 et Hébergement de Données de Santé (HDS).

L'année 2026 sera encore riche en innovation avec l'arrivée d'une solution de dématérialisation des envois des bulletins de paie et documents RH. Nous lançons également une offre de formation dédiée aux agents publics pour mieux accompagner vos habitants dans leurs démarches administratives en ligne.

Le numérique est un défi, mais nous pouvons en faire une opportunité et un levier de progrès pour tous.

Merci de votre confiance et bonne lecture.



Très cordialement

Philippe VARLET

Président de Somme Numérique

Somme Numérique se distingue avec les certifications ISO 27001 et HDS

Somme Numérique vient d'obtenir deux certifications majeures : ISO 27001 et Hébergement des Données de Santé (HDS). Ces labels, reconnus au niveau national et international, couronnent une année d'efforts de la part des équipes du syndicat mixte et placent notre territoire à la pointe de la sécurité des systèmes d'information et de la protection des données.

Ce travail collectif a nécessité de :

- ➔ Mobiliser l'ensemble des services pour documenter et sécuriser chaque processus informatique.
- ➔ Sensibiliser les agents et prestataires aux bonnes pratiques de cybersécurité et de la gestion des données.
- ➔ Mettre en œuvre un plan de sécurisation de nos infrastructures pour garantir la disponibilité et l'intégrité des informations

Par ces labélisations, Somme Numérique démontre qu'une collectivité peut allier innovation, sécurité et service public de qualité. Ces certifications viennent renforcer la dynamique d'amélioration continue dans laquelle nous nous sommes engagés.

UN ATOUT POUR NOS COLLECTIVITÉS ET PARTENAIRES !

L'obtention de l'ISO27001 et de HDS garantit une protection des données selon les standards les plus élevés.

Cela se traduit par le renforcement de la sécurité informatique, la définition et l'application de nouvelles procédures rigoureuses, mais aussi par une haute disponibilité des données et des services.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos services.



**« Ces certifications
sont le fruit d'un travail
d'équipe et d'une volonté
politique forte.
Elles nous permettent
de mieux servir notre
territoire et de préparer
sereinement les défis
numériques de demain. »**

Philippe VARLET



SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

Vos données publiques sont convoitées : protégez-les !

La protection des données personnelles est aujourd'hui un enjeu majeur qui implique des obligations claires et une responsabilité directe pour les organisations publiques.

QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE PERSONNELLE ?

Une « donnée personnelle » est une information permettant d'identifier une personne de manière directe (exemples : nom et prénom) ou indirecte (exemples : un numéro de téléphone ou de plaque d'immatriculation, un identifiant tel que le numéro de sécurité sociale, une adresse postale ou courriel, mais aussi la voix ou l'image).

QUI EN EST LE GARANT ?

Les données à caractère personnel collectées par la collectivité intègrent le patrimoine immatériel de la structure. Le Maire ou le Président de l'établissement sont les garants de la protection des données au sens du code du patrimoine. Ils engagent leur responsabilité civile et pénale en cas de violation.

PAR OÙ COMMENCER ?

➔ Désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO)

Au-delà de l'obligation légale, la désignation d'un DPO est un prérequis pour établir un premier diagnostic de son périmètre de données. Communiquer régulièrement avec son DPO permet de s'assurer d'une bonne utilisation de la donnée (collecte et exploitation) et de se prémunir de tous risques de compromission.

➔ Former les agents et les élus sur leurs responsabilités

La formation des agents et des élus permet de prendre conscience des responsabilités qui leur incombent, d'appréhender les enjeux en matière de sécurité informatique et de mesurer les quantités de données qu'elles manipulent tous les jours.

Le but étant de les monter en compétence pour renforcer leur vigilance et le niveau de sécurité de leur environnement informatique (limiter l'accès aux fichiers, inciter à utiliser un coffre-fort de mot de passe, maintenir son système d'exploitation à jour ou effectuer des sauvegardes régulières...).

➔ Sécuriser ses données

Toute structure publique doit savoir manipuler et protéger les données qu'elle détient.

En effet, chaque donnée doit être collectée dans un but bien précis et ne peut être réutilisée dans un autre cadre sans le consentement de son propriétaire.

POUR RAPPEL :

La Règlementation sur la Protection des Données (RGPD) est obligatoire depuis le 25 mai 2018 et s'applique aux entreprises qui traitent des données personnelles ainsi qu'à tous les organismes publics.



Par exemple, les informations obtenues dans le cadre d'un projet d'urbanisme ou d'une demande de logement ne peuvent être utilisées pour une inscription à la cantine.

Dans cette gouvernance de vos données, votre DPO est présent pour vous accompagner au quotidien.

Ces données parfois sensibles sont très convoitées pour leur valeur commerciale et nécessitent une protection rigoureuse. Cela passe par un environnement informatique sécurisé et par une politique de sauvegarde des données en cas de perte ou d'acte malveillant.



À SAVOIR :

Tout établissement recueillant des données de santé à l'occasion d'activités de prévention, de diagnostic, de soins ou de suivi social et médico-social doit assurer la sécurisation de l'hébergement de ces données.

Avec l'obtention de sa certification HDS (hébergement de données de santé), Somme Numérique est en mesure de garantir le bon niveau d'exigence pour la sauvegarde de vos données.

NOUVEAUTÉ

Optimisez votre gestion RH avec l'envoi dématérialisé des bulletins de paie !

Simplifiez, sécurisez, gagnez du temps !
Somme Numérique lance son offre de coffre-fort RH à destination des agents et des élus des collectivités.

Le coffre-fort RH est un espace numérique et sécurisé, propre à chaque agent ou élu. Facile d'utilisation et accessible depuis un simple navigateur internet, cet espace confidentiel permet de consulter et stocker ses documents professionnels, tels que les bulletins de paie, les contrats ou arrêtés, et d'en conserver l'intégrité.

Cette offre comprend une communication préalable pour les utilisateurs ainsi qu'une formation pour les services RH. Elle permet la centralisation, la sécurisation et l'archivage des documents RH des agents tout en garantissant leur disponibilité pendant cinquante ans.



Avec notre solution, fini les bulletins papier, les distributions, les risques de perte de documents !

Formez vos agents publics pour un meilleur accompagnement des habitants !

Les collectivités jouent un rôle clé dans l'accompagnement numérique des habitants. Pour sécuriser ces pratiques, une montée en compétence des agents et la définition d'un cadre juridique sont nécessaires.

Les agents sont les premiers mobilisés sur le terrain pour accompagner les citoyens dans toutes leurs démarches. Cependant, il est impératif d'encadrer ces pratiques pour leur apporter les ressources nécessaires afin de mieux orienter les populations.

Fort de ce constat, un dispositif de formation « AIDANTS NUMÉRIQUES » de premier niveau est aujourd'hui proposé aux agents publics en situation d'accueil de la population.

Cette formation permet d'acquérir les connaissances et bonnes pratiques nécessaires à l'accompagnement numérique des habitants.



3 FORMATIONS SONT DISPONIBLES :

PLACES LIMITÉES

➡ Orienter les publics éloignés du numérique

📅 Lundi 6 avril 2026

➡ Acquérir les bases du savoir-être en médiation numérique

📅 Mardi 19 mai 2026

➡ Culture numérique pour les agents publics

📅 Jeudi 18 juin 2026

Inscrivez-vous : mediation@sommenumerique.fr

500 ateliers numériques gratuits pour vos habitants

Dans le cadre de la lutte contre l'illectronisme, Somme Numérique a été mandaté par le Département, au titre du Pacte des Solidarités, pour animer annuellement 500 ateliers de médiation numérique en itinérance dans les territoires ruraux.

Ces ateliers collectifs permettent aux usagers de participer à des parcours de formation visant à les rendre autonomes vis-à-vis du numérique. Grâce à l'appui de nombreuses structures relais pour identifier les bénéficiaires (France Travail, Missions locales ou le tissu associatif local...), plusieurs centaines d'ateliers ont déjà

permis d'accompagner 1 000 personnes sur le département.

À ce propos, les communes rurales peuvent également s'inscrire gratuitement dans ce dispositif pour en faire profiter leurs administrés sur des thématiques d'accès aux droits notamment.

Si votre commune souhaite bénéficier de ce dispositif pour cette année 2026, rapprochez-vous de nos services :
mediation@sommenumerique.fr

